Ville de Villeneuve d'Ascq
Décision

Objet : Marché de réhabilitation du RAM Caramel - Lot 9 - Avenant n°1

N° : VA_DEC2021_156
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure, dans le cadre du marché de réhabilitation du RAM CARAMEL, l'avenant n°1 pour le lot 9 « Electricité - Courants forts et faibles » avec la société D.J.C. domiciliée à TOURCOING (59200), afin de prendre l'ajout des prestations supplémentaires suivantes :

- Modifications électriques pour un montant de 1 746.10 € H.T.
- Fourniture et pose d'une alarme incendie, pour un montant de 105.00 € H.T.

Soit au total une plus-value de 1 851.10 € H.T.

Le nouveau montant du marché à la suite de cet avenant est de 36 851.10 € H.T., représentant une hausse de 5.29 %.

Imputation comptable : 2313 421 2200
Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 28 avril 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-179575-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 30 avril 2021